



ASSEMBLÉE NATIONALE

Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 01 avril 2019

Taxe de séjour : une usine à gaz qui nécessite des améliorations

La réforme de la taxe de séjour est entrée en vigueur au 01 janvier 2019. Après 9 semaines d'application, un premier bilan est tiré. Les hébergeurs et les collectivités ardéchoises tirent la sonnette d'alarme. Hervé Saulignac a relayé les inquiétudes et les dysfonctionnements au Gouvernement afin que des réponses puissent rapidement être apportées aux acteurs du tourisme.

Selon le député, la réforme de la taxe de séjour crée des situations injustes selon les hébergements, n'améliore en rien la rentabilité d'une taxe nécessaire à la promotion touristique, s'avère totalement opaque et relève d'un véritable fiasco.

La taxe de séjour est, par exemple, particulièrement élevée pour les hébergements de groupe, comme les gîtes d'étape, nombreux en Ardèche, pouvant être parfois équivalente aux hôtels 4 étoiles.

Par ailleurs, alors que les plates-formes en ligne ont désormais l'obligation de collecter et de reverser la taxe de séjour partout en France, celles-ci la prélèvent de façon très différente, sans respecter pour certaines la réglementation, ni les barèmes et les taux votés par les intercommunalités ardéchoises. Les collectivités n'ont pas connaissance de la liste complète des plateformes de réservations en ligne sur leur territoire, ce qui ne leur permet pas de vérifier les sommes versées et les hébergeurs concernés par la collecte.

Hervé Saulignac a relayé les inquiétudes des hébergeurs et des collectivités ardéchoises au Ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, en lui demandant de prendre en compte ces difficultés et d'y apporter les réponses adéquates dans les meilleurs délais.